

## ARRETE MUNICIPAL N° 2022 - 08

Du 31 mai 2022

### Organisation des scrutins des élections législatives des 12 et 19 juin 2022

#### LE MAIRE DE LARNOD

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur n° INTA2214915C du 24 mai 2022 portant organisation matérielle et déroulement des élections législatives ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser les élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

#### ARRETE

##### Article 1<sup>er</sup> : Organisation du bureau de vote

Le bureau de vote sera implanté à la mairie.

Chacun des scrutins sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

La garde de chaque scrutin sera assurée par un président et deux assesseurs.

L'organisation de la garde des scrutins figure en annexe au présent arrêté.

##### Article 2 : Surveillance du scrutin

La composition du bureau demeure inchangée durant le scrutin. Il n'est pas indispensable que tous les membres du bureau siègent en permanence mais, outre le président ou son suppléant, au moins un assesseur doit être présent en permanence.

##### Article 3 : Contrôle de l'identité

Il est rappelé que :

- la présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire pour voter. Son défaut ne fait pas obstacle à l'exercice du droit de vote dès lors que l'électeur est inscrit sur la liste électorale ou est porteur d'une décision judiciaire d'inscription et qu'il justifie de son identité par tout moyen.

- La présentation de la carte d'identité n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme LARNOD.

Si cela s'avère nécessaire à la vérification de leur identité, les membres du bureau de vote peuvent demander aux électeurs portant un masque de le retirer brièvement.

#### **Article 4** : Dispositions sanitaires

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus Covid-19, le bureau de vote sera organisé autour d'un sens de circulation, depuis l'entrée de la mairie jusqu'à une sortie distincte.

Le nombre d'électeurs présents simultanément dans le bureau de vote sera limité à sept (7).

Les membres du bureau de vote et les électeurs sont fortement incités à respecter les gestes barrières :

- Port du masque recommandé ;
- Lavage des mains ou gel hydro-alcoolique des électeurs à l'entrée et à la sortie ;
- Désinfection du stylo d'émargement après chaque utilisation par un électeur ;
- Respect du sens de cheminement à l'intérieur du bureau de vote ;
- Aération régulière du bureau de vote (au minimum toutes les deux heures).

#### **Article 5** : Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur en mairie de Larnod.

#### **Article 6** : Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Larnod, le 31 mai 2022

Le Maire

Hugues TRUDET



# ELECTIONS LEGISLATIVES

## Garde du scrutin du dimanche 12 juin 2022 de 8h00 à 18h00

Mise en route par Hugues TRUDET à 8h00

<b>Tranche horaire</b>	<b>Président</b>	<b>Assesseur</b>	<b>Assesseur</b>
8h00 10h00	Jacky AVIS	Georges BINET	David BALLET
10h00 12h00	Jean-Philippe DEVEVEY	Catherine MÉRIAUX	Baptiste DEVEVEY
12h00  14h00	12h-13h : Jean-Philippe DEVEVEY  13h-14h : Hamza ZENNOUD	Jean-Jacques CLAUSSE	Elodie CONTAT
14h00 16h00	Hamza ZENNOUD	Anne DHOTE	Woissila KHOUBACHI
16h00 18h00	Hugues TRUDET	Corinne PETIT	Valérie BESANÇON

### **Dépouillement à partir de 18h00**

Hugues TRUDET

Jacky AVIS

Hamza ZENNOUD

Jean-Philippe DEVEVEY



Le Maire

Hugues TRUDET

# ELECTIONS LEGISLATIVES

Garde du scrutin du dimanche 19 juin 2022 de 8h00 à 18h00

Mise en route par Hugues TRUDET à 8h00

<b>Tranche horaire</b>	<b>Président</b>	<b>Assesseur</b>	<b>Assesseur</b>
<b>8h00 10h00</b>	Jacky AVIS	Georges BINET	Anne DHOTE
<b>10h00 12h00</b>	Jean-Marie DOLLAT	Stéphanie GILLET	Christine DOLLAT
<b>12h00 14h00</b>	12h-13h : Jean-Marie DOLLAT 13h-14h : Jean-Philippe DEVEVEY	Annonciat MICHEL-AMADRY	Frédéric CHERIOUX
<b>14h00 16h00</b>	Jean-Philippe DEVEVEY	Catherine MÉRIAUX	Karen ou Fabien QUINET
<b>16h00 18h00</b>	Hugues TRUDET	Camille BOLIS	Carole COINTET-JUSSIAUX

<b>Dépouillement à partir de 18h00</b>	
Hugues TRUDET	
Jacky AVIS	Jean-Philippe DEVEVEY
Jean-Marie DOLLAT	

Le Maire  
Hugues TRUDET

